

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF – LAMANDÉ – DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON – JEFFROY – FOURNIS – LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIÈRE - PERES-RAVOUX – GUEHL - LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU – SUC.

Secrétaire de séance : PHILIPPE

Bilan saison 2010 :

Mr LE BERRE présente une analyse du document élaboré par « Côtes d'Armor Tourisme ». « L'Observatoire Départemental du Tourisme » indique globalement une certaine stabilité par rapport à la saison 2009. Il faut noter le retour des clientèles étrangères (anglais – néerlandais – espagnols...) avec un développement des réservations par internet.

Un sondage auprès des professionnels des Côtes d'Armor donne un taux de satisfaction de 58 %. Le printemps est moyen avec 60% de satisfaction (calendrier des ponts moins favorables...). Le mois de juillet, notamment la première quinzaine ne décolle pas. La première quinzaine d'août est saturée. Un bon mois de septembre avec un taux de satisfaction de 74 %.

Le camping municipal de St Efflam enregistre une légère baisse de la fréquentation au printemps. Le taux d'occupation est stable par rapport à 2009 sur l'ensemble de la saison. La construction d'une piscine sera un atout supplémentaire pour le développement du « hors saison ».

L'opération CAP ARMOR a connu une baisse de fréquentation en juillet. Les tarifs ont été adaptés pour le mois d'août avec gratuité des activités proposées sur la plage. CAP ARMOR a marqué sa présence sur les marchés du mardi soir (mur d'escalade – maquillage pour enfants).

Mr LE BERRE ajoute que l'équipe communautaire de tourisme a mis en place les moyens pour un bon fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Régional a proposé une formation aux professionnels du tourisme sur les manières de communiquer sur le phénomène « algues vertes ».

L'office de tourisme était présent au salon du tourisme de Trégomeur ainsi que sur l'aire de St Gilles. Un chalet a été installé à St Michel En Grève (endroit stratégique). Le chalet de l'office de tourisme a constaté 72 350 visites.

Mr LE BERRE souligne la qualité des partenariats et des animations proposées par les associations Plestinaises : marchés nocturnes – bassins versants – OK Chorale – danses bretonnes – circuit des chapelles et remercie les acteurs de l'embellissement et du dynamisme de la commune.

Le Maire se réjouit du dynamisme de la commune pour cette saison 2010 malgré une météo défavorable. La formation sur la manière de communiquer sur les algues vertes représente un point positif important.

Mr LAMANDE donne les premiers éléments sur la saison 2010 du centre nautique. Les éléments financiers ne sont pas encore fournis. L'activité char à voile a progressé de 30% (présence de La Courneuve) ; une moindre fréquentation de Kerallic est constatée. Mr LAMANDE se félicite également de la présence des élus de la Région Bretagne à la formation sur les algues vertes.

Mr LOPES présente le rapport de la SNSM. Une saison calme avec des interventions pour des piqûres de vives, une évacuation suite à une chute dans les rochers, une assistance en mer pour la récupération d'un bateau. La SNSM sollicite l'acquisition de matériel (bouée « Silzig » et bouée « Rescue Tube » - « plan dur flottant » - VHF portable).

Le Maire évoque ensuite la gestion des gens du voyage. Trois groupes sont passés à Rocheland avec à chaque fois des situations différentes à négocier. Certains groupes ont versé une participation au CCAS (150 à 180 €). Le Maire rappelle que la commune n'a pas l'obligation légale d'aménager une aire de stationnement.

Le Maire rappelle qu'une réunion est prochainement organisée sur l'accueil des camping-cars ; il faut probablement interdire l'accès à certains secteurs.

Mr LE BRIGANT dit avoir lu dans la presse une mise en cause de la station d'épuration de Plestin-les-Grèves : la pollution générée par la station rend les coques de la Baie de Locquirec impropres à la consommation.

Le Maire répond avoir pris contact avec l'auteur de cette déclaration, il s'agit du responsable du Comité local de pêche qui s'est engagé à venir en discuter sur place.

Espace culturel - An Dourmeur - avenants :

Le Conseil Municipal adopte les avenants suivants :

- Avenant Griffon peintures : 1 000 € HT
- Avenant Le Gall Plafonds : 2 968 € HT
- Avenant CMT – menuiserie : 434,42 € HT

Mr Le Maire ajoute que des devis ont été préparés pour l'équipement en mobilier, informatique et matériel de nettoyage :

- Mobilier : 4 400
 - Informatique : 3 500
 - Tél / fax : 9 000
 - Laveuse – aspirateur : 15 000
- Soit un total de 31 900 €

Mr LOPES dit que les crédits prévus pour les aménagements à la salle Marcel HAMON (30 000 €) sont affectés à l'espace culturel An Dour Meur. Il reste également une disponibilité de 1 900 € sur le crédit de 50 000 € ouvert pour le mobilier de l'espace culturel. Une décision modificative au budget primitif sera présentée prochainement au Conseil Municipal.

Espace culturel - tarifs :

Mr HENAFF présente le résultat du travail de la commission chargée de faire une proposition de tarifs :

TARIFS ECOLES, ECOLES ET ASSOCIATIONS PLESTINAISES

	journée/soirée « semaine » (de 8h00 à 3h00)	Journée supplémentaire « semaine » (50 % de réduction)	Forfait Week-end (vendredi 16h/lundi 10h)
Hall + salle annexe	175 €	90 €	265 €
Hall + salle spectacle	175 €	90 €	265 €
Hall + salle annexe + cuisines	250 €	125 €	375 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle spectacle	300 €	150 €	450 €

- Mise à disposition spécifique aux associations : une fois par an, tarif forfaitaire de 100 €, pour une manifestation gratuite, réservée aux membres/adhérents (assemblée générale, repas des bénévoles, spectacle de fin d'année...) selon la disponibilité des locaux.
- Photocopie assurance en responsabilité civile à fournir obligatoirement lors de la réservation.

- Nettoyage de la salle à la charge du locataire. Si besoin après état des lieux : forfait nettoyage 150 €.
- Chèque de caution à déposer pour toute location payante ou gratuite avant la date de réservation : 1 500 €. Etat des lieux avant et après la location.
- Les tarifs s'entendent TTC et comprennent : locaux, chauffage, eau, énergie, vaisselle, chaises/tables, petit matériel et produits d'entretien. Tout élément de vaisselle manquant ou détérioré, toutes chaises ou tables endommagées seront facturés au tarif en vigueur (assiette/tasse 2 €- verre/couvert : 1,50 € - carafe/pichet : 2,50 €)
- Les loges, la régie et la passerelle technique, le dégagement de scène, les bureaux, l'utilisation du matériel de sonorisation, des gradins mécaniques ne sont pas compris dans la location. Ces parties sont réservées à un usage professionnel uniquement.
- Pour toute location, les clés sont à retirer la veille de la manifestation, après 16 h ; elles sont à rendre le lendemain de la manifestation avant 10h.

TARIFS PARTICULIERS ET ENTREPRISES PLESTINAISES

	journee/soiree « semaine » (de 8h00 à 3h00)	Journee supplémentaire « semaine » (50 % de réduction)	Forfait Week-end (vendredi 16h/lundi 10h)
Hall + salle annexe	250 €	125 €	400 €
Hall + salle spectacle	250 €	125 €	400 €
Hall + salle annexe + cuisines	360 €	180 €	600 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle spectacle	430 €	215 €	700 €

TARIFS EXTERIEURS

	journee/soiree « semaine » (de 8h00 à 3h00)	Journee supplémentaire « semaine » (50 % de réduction)	Journee/soiree Week- end	Forfait Week-end (vendredi 16h/lundi 10h)
Hall + salle annexe	325 €	165 €	400 €	700 €
Hall + salle spectacle	325 €	165 €	400 €	700 €
Hall + salle annexe + cuisines	470 €	235 €	600 €	1 000 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle spectacle	560 €	280 €	700 €	1 200 €

- Chèque de caution à déposer pour toute location payante ou gratuite avant la date de réservation : 1 500 €. Etat des lieux avant et après la location.
- Photocopie assurance en responsabilité civile à fournir obligatoirement lors de la réservation.
- Nettoyage de la salle à la charge du locataire. Si besoin après état des lieux : forfait nettoyage 150 €.
- Les tarifs s'entendent TTC et comprennent : locaux, chauffage, eau, énergie, vaisselle, chaises/tables, petit matériel et produits d'entretien. Tout élément de vaisselle manquant ou détérioré, toutes chaises ou tables endommagées seront facturés au tarif en vigueur (assiette/tasse 2 €- verre/couvert : 1,50 € - carafe/pichet : 2,50 €)
- Les loges, la régie et la passerelle technique, le dégagement de scène, les bureaux, l'utilisation du matériel de sonorisation, des gradins mécaniques ne sont pas compris dans la location. Ces parties sont réservées à un usage professionnel uniquement.
- Pour toute location, les clés sont à retirer la veille de la manifestation, après 16 h ; elles sont à rendre le lendemain de la manifestation avant 10h.

Le Maire fait part des observations de l'association « Dans Treger » qui propose des animations sur 3 jours : l'application du tarif proposé aboutirait au versement d'une somme importante (100 + 450). Il ne faut pas décourager les associations qui participent à l'animation sur la commune. Mr LAMANDE ajoute qu'il faut éviter des tarifs dissuasifs pour le tissu associatif local ; les bénévoles se donnent du mal pour proposer des animations d'intérêt communal.

Le Maire considère qu'il faut couvrir les frais d'entretien (ménager). Le comité de pilotage (commission culture + office culturel + comité des fêtes) a pris en compte le bénévolat en retenant un tarif privilégié de 100 € (une fois par an – manifestation gratuite). La situation de Dans Treger est particulière. Une autre approche peut consister à verser des subventions.

Mr LE BRIS dit qu'il faut voter des tarifs et discuter plus tard des cas particuliers.

Le Conseil Municipal se prononce sur les tarifs par un vote à mains levées :

- POUR : 18
- CONTRE : 1
- ABSTENTIONS : 2

Révision du PLU - cahier des charges :

Mr le Maire présente le cahier des charges préparé par la DDTM. Ce document permettra la consultation des bureaux d'études spécialisés en procédure de révision de PLU.

L'étude de la révision du PLU comprend une évaluation environnementale avec mise en œuvre d'atelier thématique « développement durable ».

Le chapitre 3 rappelle les intentions de la municipalité :

- Mise en compatibilité avec la « loi Littoral »
- Intégration dans le PLU du schéma Directeur d'Assainissement Pluvial
- Création d'une école maternelle
- Réflexion autour des structures d'accueil de personnes âgées.
- Construction d'une piscine au camping municipal
- Dimensionnement de la station d'épuration

Le dossier comprendra essentiellement un PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), des orientations d'aménagement sur les zones AU ; un zonage graphique et un règlement ainsi qu'un travail d'évaluation environnementale.

Mr MORINIERE rappelle qu'un « référentiel » devait être présenté par les services de l'Etat pour la gestion de la Loi Littoral dans le P.L.U.

Mr LAMANDE répond que ce référentiel est déjà appliqué pour l'instruction des demandes d'autorisations de construire. Les élus n'ont pas connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges proposé par la DDTM.

Maison du Tourisme et de l'environnement - déclassement du domaine public communal - Lannion Trégor Agglomération :

Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de déclassement du terrain d'implantation de la Maison du Tourisme sur la place du 19 mars 1962.

Il s'agira de céder à L.T.A. une surface de 300 m². Une enquête publique de 15 jours sera organisée avec désignation d'un commissaire enquêteur.

Accord de l'assemblée communale.

Ressources humaines :

L'assemblée communale décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour le secrétariat (finances – budgets – ressources humaines) ainsi que la mise en place du régime indemnitaire pour le grade d'éducateur sportif de 1^{ère} classe (IFTS de 1 à 8 et IEMP de 0,8 à 3).

Acquisition de terrains à Beg Douar :

Le Maire rappelle le projet de desserte électrique du port de Beg Douar et la difficulté d'obtenir les autorisations de passage.

Les conjoints LEDARD-MOUTY acceptent de vendre leurs parcelles A1 et A 16 pour une contenance totale de 3 929 m² au prix de 5 000 €.

Cette acquisition permet de régulariser l'assiette de la voirie d'accès vers le port ainsi qu'une partie du parking.

Le Conseil décide l'acquisition des parcelles A 1 et A 16 et mandate le Maire pour la signature de l'acte.

Acquisition de terrains - aménagement foncier :

Le Maire propose, dans le cadre de la procédure de l'aménagement foncier, l'acquisition des terrains suivants :

- Propriété CADRE (n°379 et 381 à Coz Illis)
- Propriété LE CUNFF (n°300 et 303 à Pen Ar Vern)
- Propriété ROLLAND (n°879 (partie) à la Villeneuve)

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de ces parcelles sur une base de un euro le mètre carré.

Aménagement foncier - chemins de randonnées - voiries - réserves foncières :

Le Maire fait le point sur la procédure de l'aménagement foncier. L'assemblée communale doit se prononcer sur l'emprise des chemins de randonnées, les réserves foncières pour les « bassins tampons pluviaux », la création des chemins d'exploitation, les chemins abandonnés.

Mr DANIEL présente l'itinéraire des chemins de randonnées : sentiers ornithologiques vers St Haran et Roz an pont – de Lesmaës à Keronic- Kerdanger – Moulin de Begaignon – Milin Avel – Keralon – Coat Ar Bescond – Chapelle St Yves – Collogot – Goasorguen – Kerfubu – St Sébastien – Cos Illis.

Le Maire dit que les chemins de randonnées représentent 4 480 ml. Les chemins abandonnés portent sur 6 068 ml. Un élargissement de voie communale est prévu à Toul Yen Bihan pour 52 m² ainsi qu'une création de chemins à Kerezou sur 50 mètres.

Les « bassins pluviaux » sont situés à Guergay (5 800 m²) – Keravenou (4 195 m²) – Lestrezec (3 424 m²) – Beg Ar C'hra (3 100 m²).

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la Commission Communale d'aménagement foncier.

Questions diverses

- **Equipement aquatique du camping** : le Maire est autorisé à déposer une demande de permis de construire.
- **Démolition garage à Kerilly** : Le Maire est autorisé à déposer une demande de permis de démolir pour le garage situé dans le futur accès au centre de secours.
- **Dégrèvement pour fuite** : la redevance assainissement de Mr NADALIN sera calculée sur un volume de 50 m³.

- **Enfance Jeunesse – dédommagement stagiaires** : versement de 100 € à 2 stagiaires pour la période du 19 au 23 avril 2010.
- **Point Information Jeunesse** : label MFP
Adhésion du PIJ au réseau Maison de la Formation Professionnelle de la Région Bretagne.
- **Extension de réseau de Keranfloc’h** :
Le coût de l’opération s’élève à 3 979,70 e HT. Le coût de branchement reste à la charge du demandeur (836,56 € HT). Le Syndicat finance une longueur de 30 mètres sur l’extension. La part de la commune s’élève à 2 483,74 € HT.
- **Demande de subvention Armoricourt** :
A voir en mars 2011.
- **Demande de subvention de la société Saint Vincent de Paul de Morlaix** :
L’assemblée communale ne donne pas suite à cette demande.
- **Voirie** :
Demande de Mr CADORET – Corniche du Douron : la commission voirie se saisira du dossier.
- **Groupement de commandes de denrées biologiques – Lannion Trégor Agglomération** :
Mr LAMADE dit l’intérêt de la commune à participer à la démarche pour un ou plusieurs lots. Mr le Maire rappelle que l’approvisionnement local est privilégié.
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** :
Le Maire rappelle la mise en place de la majoration des bases sur les T.A.B à partir de 2009. Depuis, l’évolution de l’application de la « loi Littoral » ne permet plus d’identifier avec certitude les terrains constructibles.
Le Conseil Municipal décide de supprimer la majoration des bases des terrains à bâtir.
- **Centre nautique – dédommagement des stagiaires** :
Aides moniteurs voile

Maxime LE GALL :	1,5 semaine soit 150 €
Ostiane d’AUGUSTIN :	1,5 semaine soit 150 €
Laura PERROT	1,5 semaine soit 150 €
Maureen DENIEL	1,5 semaine soit 150 €
Jenna LE LAY	1,5 semaine soit 150 €
Sylvain MAUSOLF	0,5 semaine soit 50 €

Aides moniteurs char à voile

Arthur AUVROUIN	1,5 semaine soit 150 €
Arthur PRIGENT	1,5 semaine soit 150 €
Julien CHERVATIN	0,5 semaine soit 50 €
Lucas MENOU	8 semaines soit 800 €
- **Régie de recettes – bibliothèque** :
Création d’un fonds de caisse de 20 €.
- **Formation ARTES** :
Formation métiers de la culture pour l’animatrice de Ti an Oll. La commune prend en charge 600 € sur un total de 795 €.
Droits de reproduction – œuvre de VITALIS : le Conseil Municipal donne son accord pour l’utilisation d’une œuvre de MACARIO VITALIS (la commune est titulaire des droits sur la

toile concernée) pour une parution de « Editorial et Prépresse ». L'assemblée demande la communication en mairie d'un exemplaire du livre à paraître.

➤ **Frais d'obsèques de Mr CORBANI :**

La commune prendra en charge le coût des obsèques (1126 €).

➤ **Spectacle MANDIBUL'ORCHESTRA :**

Accord pour un spectacle de rue pour l'ouverture de l'espace culturel An Dour Meur (1 515 € TTC).

➤ **Festival du vent : le 2 octobre :**

Le Conseil Municipal sera représenté par deux de ses membres.

➤ **Espace culturel – réalisation du 1 % :**

Mr PHILIPPE présente une œuvre dans le cadre du 1 % culturel.

Le Maire dit que la commission culture établira le cahier des charges pour la consultation des artistes.

Fin de la séance à 22h25

Le maire

A. LUCAS